

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 28 septembre 2026 <i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 125</p>
--	--	------------------------------------

**Convention de partenariat entre La Scène Nationale de l'Essonne et la CAESE pour
l'organisation des représentations de « L'enfant et le cacaoyer » et de « Remous », et proposition
d'un tarif préférentiel pour le spectacle « Strano »**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guy Bonin d'Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRES, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (73).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (3).

Conseiller absent : Monsieur Victor HENNEBELLE (1).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice JAOUEN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT les orientations de la CAESE en matière de politique culturelle ;

CONSIDÉRANT plus particulièrement sa volonté de rendre la culture accessible à un public le plus large possible sur le territoire ;

CONSIDÉRANT la proposition de La Scène Nationale De l'Essonne d'organiser un spectacle « L'enfant et le cacaoyer » sur la commune de Saint-Escobille le 17/10/2026 ;

CONSIDÉRANT la proposition de La Scène Nationale De l'Essonne d'organiser le spectacle « Remous » le 8/10/2026 à la crèche Serge Levrez d'Etampes ;

CONSIDÉRANT la proposition de La Scène Nationale De l'Essonne de faire bénéficier aux administrés de la CAESE d'un tarif préférentiel pour le spectacle « Strano », le 06/02/2027 à la Ferme du Bois Briard d'Évry-Courcouronnes, dans la limite de 30 places ;

CONSIDÉRANT que les billets du spectacle « Strano » seront proposés aux administrés de la CAESE au tarif de 11 € et que la CAESE prendra en charge une participation de 18 € par billet vendu, dans la limite de 30 billets ;

CONSIDÉRANT que cette programmation doit faire l'objet d'une convention afin de définir les modalités d'intervention et les responsabilités de chacune des parties ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la signature par la CAESE d'une convention de partenariat culturel entre la CAESE et La Scène Nationale De l'Essonne, pour l'organisation des spectacles « L'enfant et le cacaoyer » et « Remous » et la mise en place d'un tarif préférentiel pour le spectacle « Strano » ;

APPROUVE les modalités de partenariat relatives à l'achat de billets pour le spectacle « Strano », programmé le 06/02/2027 à la Ferme du Bois Briard d'Évry-Courcouronnes, et d'en supporter le coût dans les conditions prévues par la convention ;

DIT que les billets du spectacle « Strano » seront proposés aux administrés de la CAESE au tarif de 11 €, dans la limite de 30 places ;

DIT que la CAESE participera au financement du projet à hauteur maximale de 30 billets à 18 €, soit un montant de 540 € et que cette somme sera versée au Partenaire à la date du 05/01/2027 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document y afférent ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Secrétaire,

Fabrice JAOUEN



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **05 OCT. 2026** et sa publication le **05 OCT. 2026**